



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Commune du Pays Rochois

1, place Andrevetan

74800 La Roche Sur Foron

Projet Educatif de Territoire du Pays Rochois Service enfance 2022/2025

Projet éducatif de territoire : le sommaire

I.	Le territoire	4
1.	La situation géographique	4
2.	La situation économique et démographique.....	4
3.	Les particularités du territoire	5
4.	Convention Territoriale Globale : Analyse des besoins sociaux	6
5.	Les établissements scolaires	6
II.	L'évaluation du PEDT 2018/2021 :.....	7
6.	Déstabilisation et insécurisation des agents du service enfance	7
7.	Période 2018/2020 :	7
8.	Période 2020/2022 : Crise sanitaire COVID 19 :	7
9.	Les éléments de bilan à retenir :.....	7
III.	Elaboration du PEDT 2022-2025	9
10.	Une démarche de co-construction	9
11.	Un calendrier resserré pour associer au mieux les décideurs, acteurs et partenaires.....	9
IV.	Une politique enfance socle du PEDT.	10
12.	Les valeurs éducatives de la C.C.P.R., se réfèrent aux principes républicains :.....	10
13.	Un service enfance au service de l'enfant :	10
V.	Le projet éducatif.....	11
14.	Les orientations éducatives :	11
15.	Les projets d'animation.....	11
16.	Les démarches pédagogiques	12
VI.	L'équipe pluridisciplinaire	13
17.	La composition	13
18.	Le recrutement :.....	13
19.	Le fonctionnement.....	13
VII.	Les critères d'évaluation du PEDT :.....	14
20.	L'enfant s'épanouît dans un environnement libre et respectueux.....	14
21.	L'enfant apprend la coopération l'entraide et la solidarité	14
22.	L'enfant devient un écocitoyen.....	14
23.	L'enfant est capable d'apprendre et de progresser, il est riche de potentiels	14
24.	L'enfant est capable de comprendre et d'exprimer des idées et des choix.	14
VIII.	Les Accueils de loisirs	15
25.	Accueils périscolaires des écoles maternelles de la CCPR :	15
26.	L'accueil périscolaire et Extra-scolaire :	15
IX.	Les différents sites	15

27.	L'accueil de loisirs de Montisel	15
28.	Les bâtiments de l'Accueil de Loisirs.....	16
29.	Les 8 sites d'accueils périscolaires	17
X.	CONTINUITE DES PROJETS EDUCATIFS	17
30.	Projets d'école :.....	17
31.	Plan mercredi :.....	17
XI.	Evaluation du PEDT et diagnostic permanent.....	18
32.	Les instances de suivi et de pilotage.....	18
XII.	Les signataires du projet	19

I. Le territoire

1. La situation géographique



Aux portes de la Vallée de l'Arve, Créée le 1er janvier 2000, **l'intercommunalité du Pays Rochois regroupe 9 communes**, Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent, St-Pierre-en-Faucigny et Saint-Sixt et possède une situation géographique privilégiée.

La Communauté de Communes du Pays Rochois rassemble ces localités, afin de permettre un développement économique équilibré et une gestion uniforme de différents services publics tels que la collecte des ordures ménagères, la déchetterie, les transports, la restauration scolaire etc.

Les neuf communes du Pays Rochois présentent un charme traditionnel et offrent des services publics de qualité ainsi qu'un grand nombre d'activités sportives et de loisirs. De nombreux monuments, bâtiments et sites enrichissent le patrimoine culturel et touristique de ce territoire, avec en chef-lieu de Canton, la ville de La Roche-sur-Foron et sa Cité Médiévale.

2. La situation économique et démographique

a. L'emploi

La C.C.P.R. comprend environ 1.670 entreprises sur son territoire, dont une majorité relevant du commerce et des services. Les actifs sont majoritairement des professions intermédiaires, employés ou ouvriers. 25% d'entre eux sont frontaliers. En 2014, le chômage concerne moins de 8 % des actifs. Les services et l'industrie sont les deux secteurs générant le plus d'emplois.

Par ailleurs, la C.C.P.R. développe de nombreux projets (SCOT, PLH, projet du « GRAND GENEVE »), en partenariat avec d'autres communes et intercommunalités, ce qui permet de proposer davantage de services à la population.

Plus de 220 associations sont présentes sur le territoire dans tous les domaines : sports, culture, arts, loisirs...

b. Les familles

Une répartition inégale des familles sur le territoire avec une concentration des familles monoparentales sur les polarités principales.

Une part significative de familles monoparentales se trouve dans la commune centre de La-Roche-sur-Foron, mais aussi à Amancy et Saint Laurent qui suppose une prise en compte des besoins spécifiques de ces familles (logement, mobilités, accompagnement...).

L'évolution de la part des familles monoparentales sur le territoire est plus ou moins marqué selon les communes. Les communes d'Amancy, Eteaux et Saint Pierre en Faucigny sont celles qui observe une plus grande augmentation.

Le profil type d'un ménage de la C.C.P.R. est jeune. Résidant en zone urbaine, il est propriétaire de son logement. Les actifs du ménage travaillent dans l'industrie ou le service.

La population du secteur majoritairement active a besoin de solutions de garde pour ses enfants ; les communes et la C.C.P.R. tentent d'y répondre en proposant, pour les enfants scolarisés, un accueil périscolaire de 7h30 à 18h30, ainsi qu'un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et vacances scolaires, dont la compétence est pleine et entière à la C.C.P.R.

c. Les enfants

28 500 habitants dont 1100 enfants scolarisés en école maternelle et 2000 en élémentaire. La CCPR accueille dans ses 8 écoles maternelles publiques 970 enfants habitant le territoire.

La capacité d'accueil des enfants dans les écoles maternelles a atteint ces dernières années son maximum avec une moyenne de 27 élèves par classe. La variation de population positive (+ 1,47 %/an) n'étant pas répartie équitablement sur le territoire, les communes du nord plus proche du bassin genevois connaissent une augmentation importante sur la population scolaire notamment. N'ayant pas d'école maternelle sur la commune d'Arenthon, les enfants de maternelle de cette commune sont affectés à celles de Cornier et d'Amancy. Pour la rentrée 2022/2023, il a été nécessaire de créer une 6^{ème} classe maternelle à Amancy. Dans le même temps une étude de prospective scolaire a été commandée afin de connaître l'évolution à moyen et long terme de la population scolaire sur le territoire. Les résultats seront connus en janvier 2023, mais un focus particulier sur un projet de construction d'une école maternelle sur la commune d'Arenthon est à l'étude.

La fréquentation des accueils périscolaires est relativement élevée pour la pause méridienne 70 %. 11 % des enfants fréquentent l'accueil du matin et 30 % la 1^{ère} heure de l'accueil du soir. Cette fréquentation a repris aux niveaux d' « avant COVID » dès le mois de janvier 2022.

3. Les particularités du territoire

d. Le territoire présente plusieurs atouts :

- Une situation privilégiée au cœur de la Haute-Savoie, à proximité de la Suisse et de l'emploi frontalier, entre bassin annécien et vallée de l'Arve,
- Un cadre de vie attractif (cadre rural/périurbain/urbain),
- Une bonne desserte : routière, ferrée (2 gares) et 3 lignes de cars interurbains, ainsi que Proxim'iti (service à la demande),
- Une attractivité du pôle commercial de La Roche-sur-Foron et de sa cité médiévale,
- Des prix immobiliers encore attractifs par rapport à ceux pratiqués dans des territoires plus proches de Genève¹.

e. Des contraintes existent également :

- Les centres culturels existants sont éloignés de certaines écoles (médiathèque, bibliothèque, école de musique...).
- Les complexes sportifs des communes ne peuvent être que très peu utilisés sur le temps périscolaire et extrascolaire, réservés aux associations.

1 Sources : INSEE - Site internet du Pays Rochois - Diagnostic du territoire du SCOT et du PLH du Pays Rochois

4. Convention Territoriale Globale : Analyse des besoins sociaux

f. Diagnostic social de territoire :

En novembre 2021, une étude a été conduite sur le territoire de la CCPR dans le cadre de la signature avec la CAF d'une Convention territoriale globale.

g. La petite enfance :

Ces conclusions et préconisations pour le domaine de l'enfance ont essentiellement pointé des besoins de communication des différentes offres en direction des familles et la création d'un accueil mutualisé du jeune enfant.

h. L'enfance :

Le suivi de la démographie scolaire est un enjeu majeur afin d'adapter la capacité des accueils scolaires et périscolaires dans les années à venir. C'est pourquoi la CCPR a mandaté un cabinet spécialisé pour effectuer une étude prospective scolaire à moyen et long terme. Les résultats de cette études connus au printemps 2023, devraient formaliser les projets de construction de nouveaux équipements scolaires et périscolaire et adapter la carte scolaire.

i. La jeunesse :

L'objectif est de développer l'offre d'animation Jeunesse en lien avec toutes les communes disposant d'un secteur jeunesse en direction des 12/17 ans.

5. Les établissements scolaires

Le Pays Rochois recense 14 écoles primaires publiques, 8 écoles maternelle publiques et 2 écoles primaires privée soit 24 établissement scolaire sur le territoire.

COMMUNES	NOM	NOMBRE DE CLASSES	ADRESSE
AMANCY	ECOLE MATERNELLE	6	169 Rue des Lutins
	ECOLE ELEMENTAIRE	7	25 Route de Cornier
ARENTHON	ECOLE ELEMENTAIRE	5	25 Route de Bonneville
CORNIER	ECOLE MATERNELLE	5	149 Route de Chevrier
	ECOLE ELEMENTAIRE	4	Route de Chevrier
ETEAX	ECOLE ELEMENTAIRE DU CHEF-LIEU	5	54 Place de la Mairie
	ECOLE ELEMENTAIRE DES CRUES	1	137 Route de chez Mugnier
LA CHAPELLE RAMBAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	1	Chef-lieu
LA ROCHE SUR FORON	ECOLE MATERNELLE CADORET	5	90 Rue de Europe
	ECOLE MATERNELLE CHAMBOUX	5	Place de Chamboux
	ECOLE MATERNELLE VAULET	5	123 Rue de Vaulet
	ECOLE ELEMENTAIRE CHAMPULLY	1	2900 Route de Lavillat
	ECOLE ELEMENTAIRE DU BOIS DES CHERES	8	451 Avenue de la Libération
	ECOLE ELEMENTAIRE MALLINJOURD	14	49 Avenue de la Gare
	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE « LE BUISSON »	5	185 Avenue Pasteur
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE « NOTRE DAME »	8	352 Avenue Jean Jaurès	
SAINT-SIXT	ECOLE ELEMENTAIRE	4	49 Route du village
SAINT -LAURENT	ECOLE ELEMENTAIRE DU CHEF-LIEU	3	Place de la Mairie
ST PIERRE EN FAUCIGNY	ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	5	73 rue des Thuyas
	ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE	7	55 Rue de Esperance
	ECOLE MATERNELLE TOISINGES	2	462 Route de Toisinges
	ECOLE ELEMENTAIRE TOISINGES	4	462 Route de Toisinges
	ECOLE MATERNELLE GEORGES LACROSE	4	45 Rue des Grands Champs
	ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES LACROSE	10	45 Rue des Grands Champs

II. L'évaluation du PEDT 2018/2021 :

6. Déstabilisation et insécurisation des agents du service enfance

Le service enfance de la Communauté de Commune du Pays Rochois a été très impacté ces deux dernières années par un turnover des responsables, un management « particulier » et beaucoup de mouvement de personnels. En effet de nombreux agents ont été en souffrance à la suite de la désorganisation du service en 2021. De ce fait beaucoup d'arrêts maladie et de démissions ont été recensés. À la suite de ces problématiques un manager de transition a été nommé par le Centre De Gestion 74, ainsi qu'une direction d'intérim sur le service enfance. Une campagne de « dé-précarisation » a été lancée en septembre 2021 afin de stabiliser et sécuriser les postes d'animation. Environ 25 postes d'agents d'animation statutaires à temps plein ont été créés en plus des 10 déjà présents.

Cette gestion opérationnelle a permis une relance des projet d'animation et une ambiance de travail en partie plus sereine.

7. Période 2018/2020 :

Depuis 2022, le nouveau directeur du service enfance a piloté la réflexion et la formalisation du nouveau PEDT avec peu d'information sur la réalisation du PEDT précédent et son évaluation.

En ressort que jusqu'en mars 2020, le PEDT 2018/2021 a été mis en œuvre avec un retour à la semaine des 4 jours, la fin des TAP et l'ouverture de l'accueil à Montisel le mercredi matin.

Après une période de « soulagement » des ATSEM et des enseignants n'ayant plus à animer les TAP pour les premières et n'ayant plus à partager les locaux scolaires pour les seconds, le lien entre les équipes enseignantes et les projets pédagogique des ALP s'est distendu.

Le PEDT 2018/2021 a mis l'accent sur la flexibilité et l'adaptation des accueil aux besoins des parents. Par ailleurs les animateurs ont continué à proposer des projets d'activités au long soutenus par des thèmes trimestriels

Les animateurs ne se sont pas approprié les fiches projets et les fiches d'évaluation. Elles ont été rédigées plus par obligation que par intérêt pour aider à progresser. Finalement elles sont inexploitable en l'état sans synthèse faite au fur et à mesure.

La fin des TAP a entraîné la perte de temps d'animation « complet » avec une permanence du groupe d'enfants et une progression sur plusieurs séances pour aboutir à une concrétisation du projet. Les nouveaux animateurs (~70 % de l'équipe) regrettent de ne pas pouvoir garder le même groupe pour suivre une activité.

8. Période 2020/2022 : Crise sanitaire COVID 19 :

Depuis mars 2020 l'application des protocoles sanitaires successifs a bouleversé le fonctionnement des accueils et a relégué au second plan le PEDT. Les animateurs et les ATSEM ont dû assurer la continuité des accueils en privilégiant la sécurité sanitaire et affective des enfants.

Malgré tout, les animateurs ont réussi à préserver la continuité des projets pédagogiques et poursuivi pendant cette période la réalisation d'activités enrichissantes pour les enfants.

Les fermetures successives du centre de loisirs de MONTISEL pendant les mercredis et les vacances scolaires n'ont pas permis de déployer les projets pédagogiques prévus au PEDT. Les accueils minimums organisés dans les écoles ont accueilli très peu d'enfants, notamment ceux de professions prioritaires. Des programmes d'activités classiques ont été proposés avec néanmoins des réalisations communes et des projets d'animations aboutis.

9. Les éléments de bilan à retenir :

j. Les points négatifs

- Peu de continuité dans les activités des accueils périscolaires du soir.
- Postures des agents « encadrement sanitaire » pendant 2 ans avec prise de distance avec les enfants
- Pas d'appropriation des outils d'évaluation et de préparation des projets d'animation par les animateurs.
- Pas de synthèse et d'évaluation continue du PEDT.

- La déstructuration de l'équipe du service enfance à la suite des climats d'insécurité managériale successifs.

k. Les points positifs

- Un audit RH et une mise sous « tutelle » managériale de la collectivité avec le CDG74.
- Un maintien d'une motivation intrinsèque pour des accueils de qualité avec une plus-value d'animation de loisirs.
- Une reprise en main organisationnelle et structurelle du service par la direction intérimaire.
- Un plan de dé-précarisations de l'équipe d'animation : pérennisation et stabilisation des postes, renouvellement d'une partie de l'équipe.

l. Les axes d'amélioration

- Recréer une dynamique d'équipe et une synergie de projet.
- Valoriser les agents d'animation par une reconnaissance de leurs compétences et leur professionnalisme au travers des projets d'animation qu'ils veulent prendre en charge.
- Faire monter l'ensemble de l'équipe en compétences par des formations intra. et catalogue et ainsi améliorer les postures éducatives et le contenu des activités.
- Impliquer et associer les encadrants à la réflexion, la formalisation et la mise en œuvre du PEDT pour une appropriation des finalités et des outils.
- Redonner du sens aux projets, recentrer les encadrants sur leurs missions éducatives
- Recréer des temps d'activités fixes pour développer des projets d'animation pérennes.
- Remettre l'enfant au cœur du projet et des intérêts des adultes.

III. Elaboration du PEDT 2022-2025

10. Une démarche de co-construction

En mars 2022, une nouvelle direction est installée au service enfance de la CCPR.

Fort du bilan du PEDT 2018/2021 et au sortir de 2 années de crise sanitaire, il a été nécessaire de relancer une dynamique d'animation à forte valeur ajoutée éducative et de remobiliser les équipes d'animation autour de valeurs fortes.

Une démarche de co-construction d'un nouveau PEDT est alors lancée en remobilisant les élus communautaires autour de la définition d'une politique enfance. Les partenaires et les acteurs éducatifs ont ensuite imaginé des démarches pédagogiques nouvelles et originales pour mettre en œuvre ces objectifs éducatifs.

11. Un calendrier resserré pour associer au mieux les décideurs, acteurs et partenaires.

23/03/2022 : Groupe projet PEDT : Elus CCPR

- Cadrage politique des orientations du nouveau PEDT

07/04/2022 : COPIL PEDT : 35 participants animateurs, ATSEM, et agents CCPR, enseignants, élus CCPR et parents d'élèves.

- Ateliers créatifs « activités et démarches pédagogiques »
- Création d'un « sondage » sur les nouvelles activités.

05/05/2022 : COPIL PEDT :

- Présentation des résultats du sondage
- Elaboration des propositions d'activités.

11/05/2022 : Groupe projet PEDT

- Présentation et validation des propositions du COPIL
- Finalisation du PEDT
-

24/05/2022 : Bureau des Maires

- Présentation du PEDT 2022/2025 – approbation des actions et modalités d'organisation.

07/06/2022 : Conseil Communautaire

- Vote de PEDT 2022/2025
-

Avant 30 juillet : Rédaction du PEDT.

IV. Une politique enfance socle du PEDT.

12. Les valeurs éducatives de la C.C.P.R., se réfèrent aux principes républicains :

"La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. "

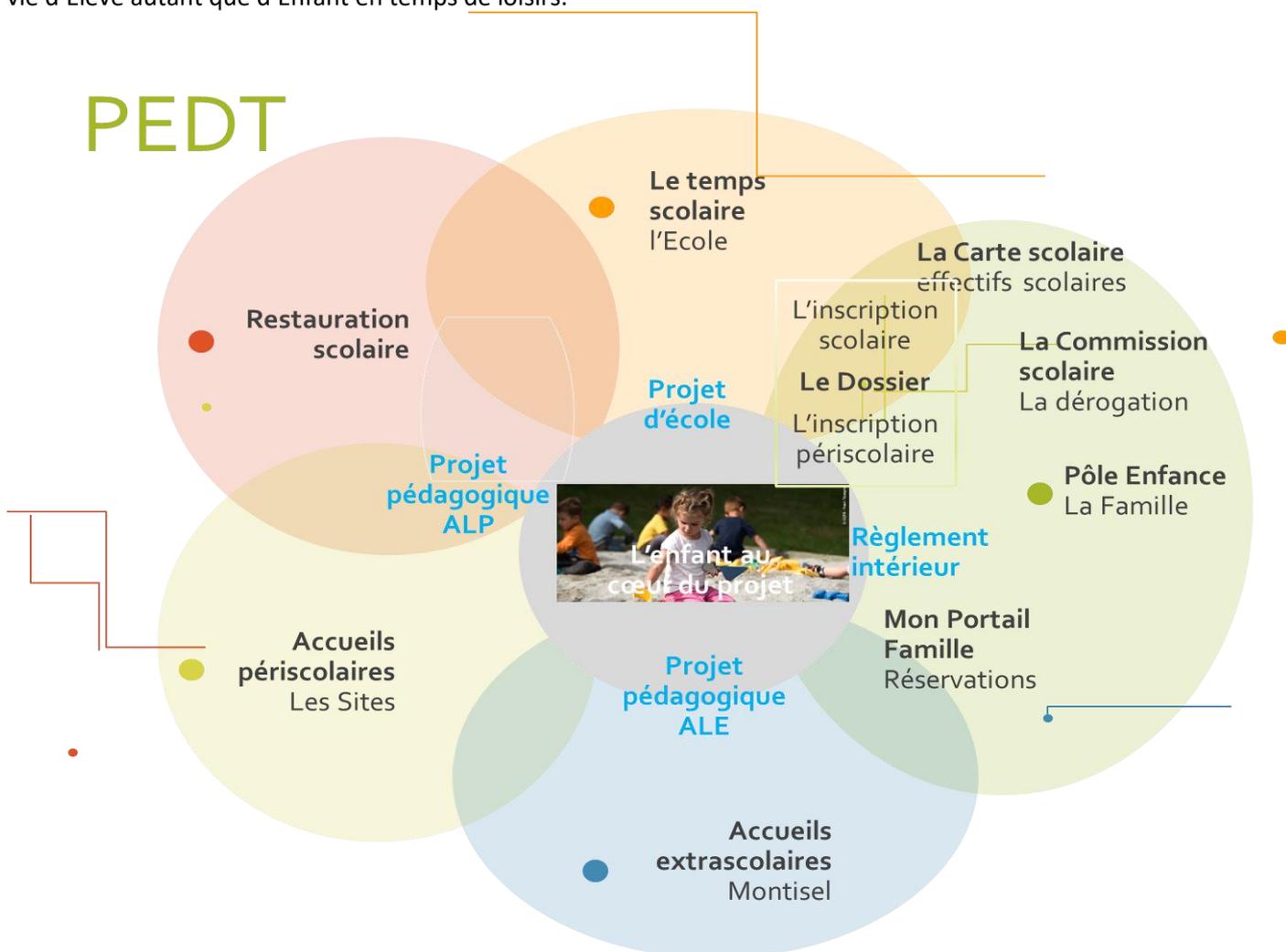
Les valeurs définies par les élus de la collectivité sont de permettre, favoriser et développer :

- ◆ La construction de la personnalité de l'enfant dans un environnement libre et respectueux,
- ◆ L'entraide et la solidarité qui passent par la connaissance du monde qui nous entoure et l'apprentissage de la coopération,
- ◆ La mise en place d'une éducation à l'écocitoyenneté.
- ◆ Une prise en compte des capacités de l'enfant de faire des choix, de s'exprimer et d'agir en autonomie.

Les élus ont souhaité recentrer le projet éducatif en plaçant l'enfant au cœur du projet et de la relation éducative.

13. Un service enfance au service de l'enfant :

Le service enfance de la CCPR est organisé pour répondre aux besoins de l'enfant tout au long de sa journée et de sa vie d'Elève autant que d'Enfant en temps de loisirs.



V. Le projet éducatif

14. Les orientations éducatives :

- ◆ L'enfant s'épanouît dans un environnement libre et respectueux.
- ◆ L'enfant apprend la coopération l'entraide et la solidarité.
- ◆ L'enfant devient un écocitoyen.
- ◆ L'enfant est capable d'apprendre et de progresser, il est riche de potentiels.
- ◆ L'enfant est capable de comprendre et d'exprimer des idées et des choix.

15. Les projets d'animation

m. Pour s'épanouir en accueil de loisirs :

- ✚ Des ateliers /pôles : dessin/créatif, lecture, jeux de société, réveil progressif...Coin "cocooning", jeux calmes, Thermomètre des humeurs à l'accueil.
- ✚ Des temps calmes et de détente : relaxation, sophrologie, yoga ... par animateurs formés.
- ✚ Des groupes plus petits : places et encadrement vers des taux ALP.
- ✚ De la continuité éducative et stabilité dans les équipes.
- ✚ Des veillées avec buffet jusqu'à 21 h.
- ✚ Pour les activités collectives : proposer une alternative si pas envie.
- ✚ Former les animateurs à la gestion des conflits et à la médiation.
- ✚ Des activités inter-âges décloisonnées 3-5 ans et 6-12 ans.

n. Pour mieux vivre ensemble : la « pédagogie du projet »

- ✚ Des temps d'échange, de parole : jeux, supports d'expression.
- ✚ Des Mini-camps de 2 ou 3 nuits
- ✚ Impliquer d'avantage les enfants dans l'installation et le rangement de l'activité
- ✚ Des règles de politesse et de respects mutuels.
- ✚ Mélanger les âges pour favoriser l'entraide et l'exemple des plus grands
- ✚ Sortir tous ensemble en clôture de période
- ✚ Des rencontres intergénérationnelles (ainés).

o. Pour devenir un écocitoyen

- ✚ Des actions de tri, de récupération et de valorisation des déchets
- ✚ Des activités liées à l'environnement : hôtel à insecte, jardinage
- ✚ Plus de sorties nature et plus de pique-nique dans les aires de jeux à l'extérieur de l'école
- ✚ Plus de sorties baignades aux lacs
- ✚ Encourager les Label « Eco-école »

p. Pour découvrir et développer ses potentiels

- ✚ Créer des Temps d'Activité hebdomadaire (TA) : une heure ou/ une heure et demie « pleine ». Proposer des projets d'animation élaborés, diversifiés, encadrés par les animateurs spécialisés une fois par semaine.
- ✚ Expérimenter le « Self participatif » pour les plus de 6 ans à Montisel et laisser les enfants gérer les quantités alimentaires en fonction de leurs envies
- ✚ Créer des ateliers permanents à Montisel avec des activités diversifiées : scientifique, construction, cuisine, jeux de société, expression, bricolage, jeux sportifs.
- ✚ Valoriser les activités et les productions des enfants : expo, photos, spectacle...

q. Pour faire des choix, s'exprimer, grandir en liberté

- ✚ Des ateliers permanents en libre accès à Montisel pour goûter à tout, tester, essayer
- ✚ Des coins permanents dans les accueils du matin et de midi : jeux, lecture, sport, détente en fonction des envies.
- ✚ Des temps d'échange, de parole, d'évaluation tous les soirs aux accueils périscolaires et à Montisel : jeux, supports d'expression

16. Les démarches pédagogiques

r. Pédagogie du projet :

a) *Activités accessoires au Centre de loisirs :*

Des Mini-camps de 2 à 3 nuits pour les plus de 6 ans dans des campings du département ou des nuitées sur place pour les 5-6 ans. Deux tiers des places ouvertes en préinscriptions et un tiers pour les laisser disponibles au choix du lundi pour les inscrits à la journée. Les projets sont élaborés avec le groupe d'enfant le lundi pour un départ le mardi ou le mercredi.

b) *Temps d'Activité hebdomadaire :*

Une heure et demie "pleine" pour proposer des projets d'animation élaborés, diversifiés. (cf fiche projet annexe) Encadrés par les animateurs, une fois par semaine en parallèle de l'accueil périscolaire « traditionnel ». Le temps de l'activité est « bloqué », pas de possibilité de départ avant la fin. Même tarifs que accueils soirs 2 et 3 Attention à la durée de l'activité : adaptée à l'âge des enfants maternelles maxi 20 à 30 mn de temps d'attention.

s. Pédagogie de la liberté

c) *Self participatif : Buffet self-service*

Au restaurant du centre de loisirs de Montisel pour les 6 -12 ans le mercredi et les vacances. Les enfants se servent seuls l'entrée, puis le plat chaud et le fromage/dessert. Permet une meilleure maîtrise des déchets et développe l'autonomie et la prise de responsabilité des enfants Besoin d'une implication forte des agents de restauration et des animateurs pour contrôler les prises alimentaires.

d) *Coins permanents pour les accueils du soir*

En parallèle des Temps d'Activités pendant les accueils du soir où les départs sont permanents Création d'espaces de détente, de création et d'expression en libre accès.

e) *Ateliers permanents sur accueil mercredi et vacances scolaires.*

Le matin jusqu'après le repas à l'accueil de loisirs de Montisel mercredi et vacances. Ateliers permanents en accès libre sous condition de places et d'un minimum de temps de présence pour « goûter » l'activité (15/20mn mini.). Un animateur « régulateur » s'assure de la fluidité de la circulation entre les ateliers et conseille les enfants indécis. Un animateur « renfort » vient en appui aux animateurs dont l'atelier connaît une forte affluence. Les activités proposées s'inscrivent soit dans un projet collectif où chaque enfant peut prendre sa part ou des activités de création ou de construction unique. Chaque animateur propose, anime et est responsable d'un atelier où ils peut exprimer ses compétences.

VI. L'équipe pluridisciplinaire

17. La composition

19 animateurs permanents à temps complets et 3 animateurs vacataires qui encadrent les enfants de moins de 6 ans sur les temps périscolaires matin, midi et soir dans les écoles maternelles et les 3 à 12 ans à l'accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires à Montisel.

8 Animateurs référents de site qui en plus d'assurer les fonctions d'animation des ALP et ALE, coordonnent les équipes de chaque site.

3 responsables « multisite » directeurs des ALP et ALE disposant d'un diplôme professionnel BPJEPS LTP ou APT.

35 ATSEM soit une pour 35 élèves par école qui en plus de leurs fonctions d'assistance éducative sur les temps scolaires encadrent avec les animateurs la pause méridienne.

5 Agents de restauration, responsables des repas dans les restaurants scolaires des écoles maternelles CCPR et au Centre de loisirs de Montisel.

18. Le recrutement :

99 % des agents du service enfance sont sur des postes statutaires d'adjoint d'animation ou d'ATSEM. Une période contractuelle de 6 à 12 mois précède la mise en stage des agents. Outre les formations obligatoires d'intégration, des formations qualifiantes sont proposées pour enrichir les compétences et disposer d'outils d'animation mis à jour.

19. Le fonctionnement

t. Le rythme de travail :

Un nouveau rythme de travail accompagne la mise en œuvre du nouveau PEDT dans un souci de rationalisation des taux d'encadrement sur les temps à faibles effectifs et d'équilibre entre les périodes scolaires et de vacances.

Une alternance matin/soir sera mise en place ainsi qu'un rythme annuel permettant des période basses avant et après l'encadrement des vacances scolaires.

25 % du temps de travail est consacré à de la préparation, de la coordination et de la formation.

u. La continuité éducative :

Les ATSEMs, dans leurs missions d'encadrement de la pause méridienne, sont une pièce centrale dans le suivi des enfants et la permanence des repères affectifs notamment avec les petites sections.

v. La posture éducative :

Chaque agent participe annuellement à des formations en intra. autour de la question de la posture éducative.

Les thèmes de l'autorité juste, adaptée, éducative et respectueuse, de la bienveillance et de la parole positive sont abordées et constituent le socle relationnel de l'adulte envers l'enfant et les autres membres de l'équipe éducative.

w. La considération de l'enfant :

De manière générale dans toutes les activités et tous les temps de l'enfant, nous considérons que l'enfant est « à priori capable ». Un principe de respect et de confiance dans les capacités de l'enfant doit guider la mise en place des projets d'animation. Deux principes pédagogiques : "Aide moi à faire seul" (Montessori) "Et avec les autres" (Roggers) nous inspirent dans nos pratiques. L'enfant est capable de s'exprimer sur ses envies, ses ressentis... la posture d'écoute active et de respect de la parole de l'enfant constituent également la posture rationnelle de l'équipe.

VII. Les critères d'évaluation du PEDT :

20. L'enfant s'épanouît dans un environnement libre et respectueux

- ✓ Le nombre de conflits en baisse pendant les temps libres
- ✓ La fluidité de circulation dans les ateliers permanents et sur la pause méridienne « buffet permanent »
- ✓ La création de liens et de repères affectifs
- ✓ La stabilité et la solidarité dans les équipes – réduction du turn over.
- ✓ La fréquentation spontanée aux coins permanents
- ✓ Le respect du rythme de l'enfant avec une baisse du niveau de fatigue – Le retour au calme avant la classe.
- ✓ Les inscriptions spontanées dans les activités / le nombre de refus.
- ✓ La posture bienveillante des encadrants

21. L'enfant apprend la coopération l'entraide et la solidarité

- ✓ La composition spontanée des groupes –
- ✓ La vigilance sur les discriminations de tout ordre
- ✓ L'implication dans les projets collectifs avec la création d'un sentiment d'appartenance au groupe.
- ✓ La participation spontanée aux « tâches » collectives
- ✓ La baisse des conflits de convoitises / le meilleur partage des jeux

22. L'enfant devient un écocitoyen

- ✓ La réduction des déchets à 20 /30 g par assiette
- ✓ La création de jardins pédagogiques.
- ✓ Les projets d'animation écocitoyens sur tous les sites. (tri, récupération, recycling)
- ✓ La participation aux événements « écologiques » - La labélisation « éco école »

23. L'enfant est capable d'apprendre et de progresser, il est riche de potentiels

- ✓ La participation et la fréquentation des ateliers permanents
- ✓ La Valorisation des productions - Plus de productions personnelles que de reproduction du modèle animateur.
- ✓ Un offre d'activités diversifiée et équilibrée : sportives, créatives, d'expression, scientifique, construction, ludiques, ...
- ✓ L'augmentation de l'expertise des animateurs : spécialisation et formation

24. L'enfant est capable de comprendre et d'exprimer des idées et des choix.

- ✓ L'alternative à chaque activité unique – la liberté de choix
- ✓ La participation active aux temps d'évaluation et de régulation - Les propositions de médiation par les enfants.
- ✓ Les propositions d'activités originales.

VIII. Les Accueils de loisirs

25. Accueils périscolaires des écoles maternelles de la CCPR :

Durant le **périscolaire**, les familles disposent de 3 choix d'accueils :

- Le matin dès **7h30**
- Le midi durant la **pause méridienne**
- L'accueil du soir :

Soir 1 : 16 h 15 - 17 h 00 incompressibles (gouter).	Temps d'Animation 16 h 15 – 17 h 45 Par les animateurs, un TA chaque soir différent
Soir 2 : 17 h 00 - 17 h 45 départs permanents.	
Soir 3 : 17 h 45 - 18 h 30 départs permanents.	

Les enfants sont accueillis sur chacune des écoles dans l'espace périscolaire qui lui est dédié sur une amplitude horaire de 7h30 le matin à 18h30 le soir.

26. L'accueil périscolaire et Extra-scolaire :

Les enfants de maternelles et d'élémentaires de la CCPR sont accueillis au Centre de loisirs à Montisel

Durant les mercredis, les familles disposent de 3 choix d'accueils :

- ◆ A la journée : de 8h00 à 18h00
- ◆ A la demi-journée avec repas : de 8h00 à 13h30
- ◆ A la demi-journée repas & après-midi de 11h30 à 18h00.

Pendant les vacances scolaires (sauf Noël).

- ◆ Inscriptions à la journée ou à la semaine de 08 h à 18 h

IX. Les différents sites

27. L'accueil de loisirs de Montisel

L'accueil de loisirs est implanté à Montisel dans le village de Saint-Sixt, station d'Orange, 1100m d'altitude, qui offre, du fait de sa situation géographique, une multitude de possibilités en termes d'activités liées à l'environnement (balades en montagne, sorties, jeux de plaine air, découverte de la nature...).

L'accueil de loisirs de Montisel est ouvert aux enfants dont les parents résident sur la Communauté de Communes du Pays Rochois, les mercredis, et à chaque enfant en âge de scolarisation jusqu'à 12 ans quel que soit son lieu de résidence pendant les vacances. Il a une capacité d'accueil allant jusqu'à 260 personnes soit 230 enfants et 30 adultes.

L'équipe accueille les enfants, de 8 h 00 à 18 h 00, durant les mercredis et les vacances scolaires excepté à Noël. Un service de transport est mis en place pour emmener les enfants à Montisel.

La mise en place de groupes d'âge avec des animateurs référents et des lieux de vie spécifiques permettent aux enfants de se créer des repères et de s'approprier leur espace. L'organisation permet aux enfants de vivre leurs loisirs selon leur propre rythme et leurs propres envies, de développer leur autonomie et favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.

A chaque période, l'équipe d'animation propose des activités variées. Ainsi chaque enfant fait son choix parmi les diverses propositions.

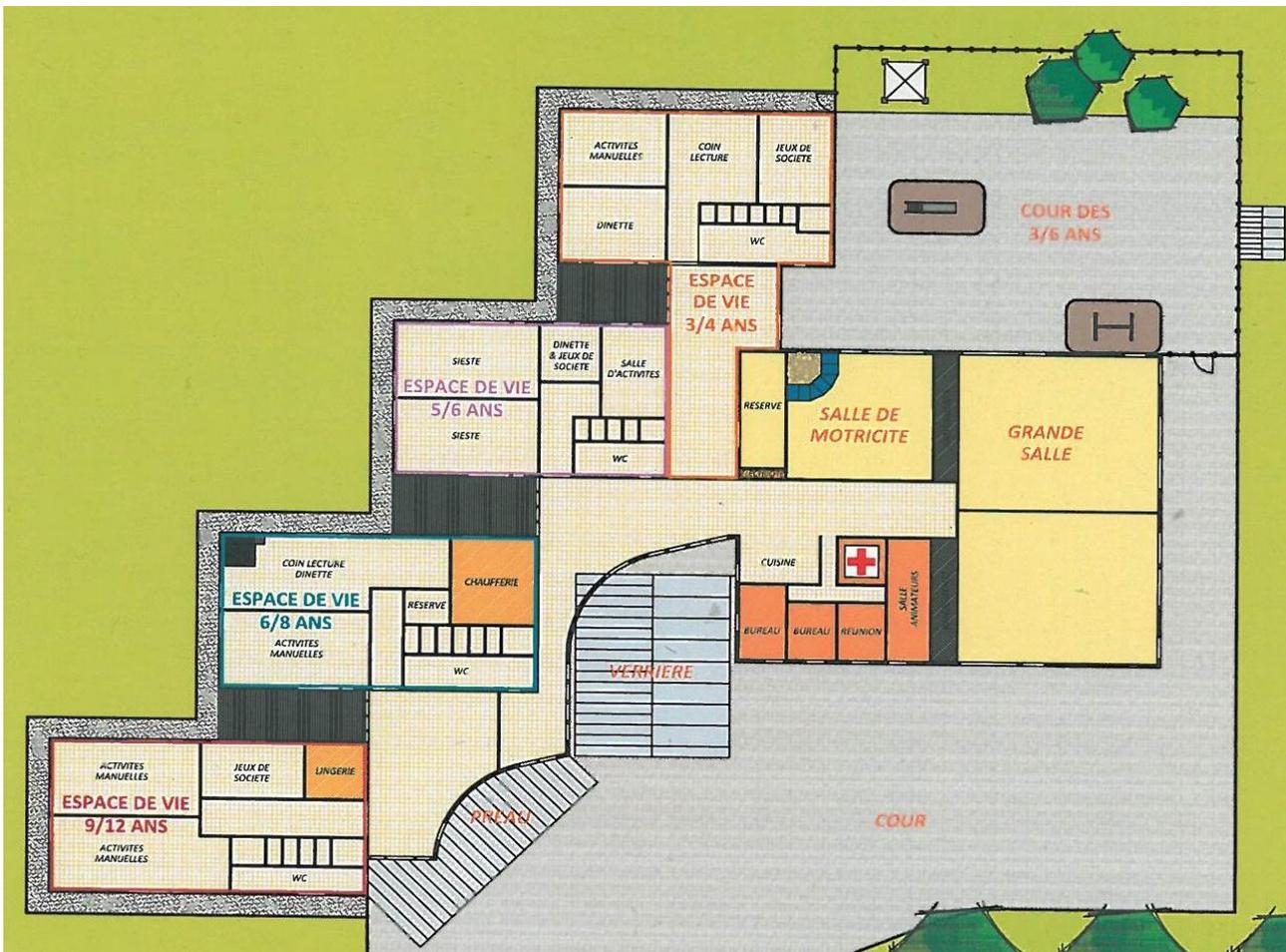
28. Les bâtiments de l'Accueil de Loisirs

Un bâtiment de 1 500 m² pour accueillir les enfants et réaliser les activités, composé d'un bâtiment principal, avec 1 "Grande Salle", pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes, qui sera utilisée pour différentes activités (spectacle, jeux intérieurs, danse et autres), 1 salle de motricité, aménagée et équipée pour répondre aux besoins des activités pratiquées dans cette salle (structure fixe, ballons, cerceaux, tapis, structure en mousse, ...) 1 cuisine pour les activités, 1 infirmerie, 1 salle pour les animateurs et 3 bureaux réservés au personnel.

De 4 unités de vie reliées au bâtiment principal. Ces blocs sont composés de différentes salles et aménagés en fonction des tranches d'âges (toilettes, salle d'activités manuelles, salle lecture).

En contrebas du bâtiment principal et distant d'une cinquantaine de mètres, un réfectoire de 160 m² datant d'avant l'achat du terrain, composé :

- De 3 salles de restauration, pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes à table.
- D'une cuisine équipée pour les livraisons froides (fours et chambre froide).
- Des toilettes filles et garçons.
- A l'extérieur, d'une terrasse, pourvue de tables pour 100 personnes.



29. Les 8 sites d'accueils périscolaires

		École de l'Épinette 149 route de Chevrier 74800 Cornier École : 04 50 25 83 20 Périscolaire : 07 84 58 99 60			École Vaulet 123 rue Vaulet 74800 La Roche-sur-Foron École : 04 50 03 26 60 Périscolaire : 07 84 58 93 25
		École de Toisings 462 route de Toisings 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny École : 04 50 97 09 68 Périscolaire : 07 84 58 97 18			École Chamboux Place Chamboux 74800 La Roche-sur-Foron École : 04 50 03 15 30 Périscolaire : 07 84 58 96 87
		École G. Lacrose 45 rue des Grands Champs 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny École : 04 50 25 96 00 Périscolaire : 07 84 58 94 52			École Cadoret 90 rue de l'Europe 74800 La Roche-sur-Foron École : 04 50 03 04 10 Périscolaire : 07 84 58 90 04
		École du Centre 73 rue des Tuyas 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny École : 04 50 03 73 21 Périscolaire : 07 84 58 94 61			École les 3 Lutins 169 rue des Lutins 74800 Amancy École : 04 50 25 82 98 Périscolaire : 07 84 58 96 22

X. CONTINUITÉ DES PROJETS ÉDUCATIFS

30. Projets d'école :

x. Continuité éducative des ALP avec les projets d'école.

Sur chaque site ALP/école maternelle, les équipes d'animateurs, ATSEM et d'enseignants participent à des temps de réflexion et de coordination afin de trouver des points de convergences entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'ALP. Des thèmes communs sont déclinés dans les programmes d'activités. Bien que la finalité pédagogique des activités soit différente, les activités de loisirs portées par le PEDT s'inscrivent en complémentarité de l'apprentissage des compétences scolaires.

y. Cohérence des démarches pédagogiques et des règles de vie.

Des principes communs sont fixés quant aux postures des adultes et du comportement attendu des enfants sur le respect des règles de vie. Celles-ci sont communes aux temps scolaires et périscolaires tout en acceptant que la relation adulte /enfant puisse être différente du fait de la nature des institutions. Les principes de l'éducation populaires viennent ici s'imbriquer avec ceux de l'éducation nationale tout en préservant leurs particularités.

31. Plan mercredi :

La singularité de la répartition des compétences scolaires entre le Communauté de communes et les communes rend complexe l'imbrication des projets d'école avec le Projet pédagogique du mercredi.

Autant il est aisé de trouver une cohérence entre les projets d'école des maternelles et les activités du mercredi, autant le lien avec les projets d'école des écoles élémentaires est difficile à construire.

Une coordination minimale est instaurée afin de communiquer sur les programmes d'activité et les projets de sorties scolaires culturelles. Ceci permettant de ne pas proposer sur la même période la même sortie pour les mêmes enfants.

Pour une complémentarité des activités, Il est demandé aux animateurs d'identifier dans leur offre d'activité du mercredi et notamment dans les ateliers permanents les compétences et les notions scolaires qu'ils vont permettre de renforcer.

Une formation/information sur les socles communs d'apprentissage et les compétences scolaires est donnée aux animateurs afin qu'ils puissent situer leurs projets d'animation.

XI. Evaluation du PEDT et diagnostic permanent

32. Les instances de suivi et de pilotage

z. Le groupe de coordination enfance :

Composé des responsables multisites, de la coordinatrice scolaire et du directeur du service enfance ainsi de la coordinatrice administrative en fonction des sujets.

- Il se réunit toutes les semaines le vendredi matin
- Il coordonne l'activité quotidienne, valide les projets d'animation et l'organisation des équipes, anime l'équipe du service enfance.

aa. Le groupe de Coordination ALP

Composé des animateurs référents de site ALP, des responsables multisites et de la coordinatrice scolaire.

- Il se réunit une fois par semaine animé par les responsables multisite et une fois par mois animé par le directeur du service enfance et la coordinatrice scolaire en fonction des sujets.
- Il consolide les rapports d'activité et analyse les indicateurs. Il propose les axes de réflexion au COPIL PEDT.
- Il s'assure de la cohérence des projets pédagogiques et de l'harmonisation des pratiques sur chaque site.

bb. L'équipe de direction des écoles

Composée des directeurs (trices) des écoles maternelles de la CCPR, du Vice-président à l'enfance, de la coordinatrice administrative, des responsables multisites, de la coordinatrice scolaire et du directeur du service enfance

- Elle se réunit deux fois par an : fin septembre et mai.
- Elle harmonise les pratiques et cadres d'emploi des ATSEM, prend connaissance des budgets et fait part des demandes d'équipement.
- Elle établit un programme des projets culturels et les sorties découvertes afin de les intégrer dans les projets du mercredi. Elle échange sur les pratiques et recherche de la cohérence et à harmoniser les modes de fonctionnements avec les ALP.

cc. LE COPIL PEDT :

Composé d'une trentaine de personnes représentantes des 9 communes et des 8 écoles : parents d'élèves, animateurs, ATSEM, agents de restauration, enseignants, élus. Il se réunit deux fois par an, en décembre et en juin.

- Il est chargé de l'évaluation des actions menées dans le cadre du PEDT et de l'analyse des indicateurs.
- Il est force de propositions pour ajuster les modalités de fonctionnement, lancer de nouvelles actions et projets d'animation.

dd. La commission enfance/scolaire

Composée d'élus de la CCPR représentant des 9 communes et du vice-président à l'enfance.

- Elle se réunit mensuellement pour étudier tous les sujets en lien avec la politique enfance et scolaire.
- Elle étudie les propositions du COPIL PEDT et analyse les rapports d'activités fournis par les autres instances.
- Elle propose au bureau exécutif des évolutions du PEDT et du RI avant leur vote par le conseil communautaire.

XII. Les signataires du projet

La CCPR : Le président – le vice-président à l'enfance – les membres de la commission enfance /groupe projet PEDT.

La SDJES – représentant du préfet

L'éducation nationale – Directeur Académique des services de l'éducation nationale

La CAF : le président de la Caisse d'allocation familiale de Haute Savoie

Les membres du COPIL PEDT ²avec un représentant de chaque catégorie par école.

² Indispensable mais pas obligatoire